

Le Progrès du vendredi 18 janvier 2008

Avis défavorable du commissaire enquêteur pour le tram Leslys

Coup dur pour le projet de ligne express Part-Dieu - aéroport Saint-Exupéry. Le tracé au-delà de Meyzieu est remis en cause. Le Conseil général, qui se dit surpris et prévoit des corrections. Un projet remanié sera présenté à l'assemblée départementale le 1er février

Le projet de tramway express Leslys qui doit relier la gare de la Part-Dieu à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry qui avait déjà nécessité deux appels d'offre de la part du Conseil général du Rhône pour désigner un groupement concessionnaire est fortement remis en cause par les conclusions du commissaire enquêteur. Celui vient de rendre un avis défavorable sur le dossier présenté, portant essentiellement sur l'extension de la ligne prolongeant la plateforme commune à la ligne existante T3 (Part-Dieu/Meyzieu) et Leslys. Ce tronçon de 7 km permet depuis Meyzieu ZI de rejoindre l'aéroport Saint-Exupéry.



Photo D.R.

Le groupement RhônExpress, composé notamment de Vinci, Veolia Transport et la Caisse des Dépôts, a été choisi par le Conseil général du Rhône pour construire cette section et exploiter l'ensemble de cette ligne indépendante du réseau TCL. Avec deux seuls arrêts intermédiaires, à la Soie et Meyzieu ZI, Leslys doit assurer le transport des voyageurs entre la Part-Dieu et Saint-Exupéry en moins de 30 minutes. La tarification envisagée est de 13 euros l'aller-simple et 20 euros l'aller-retour.

Pour justifier son avis défavorable, Philippe Collaudin reprend plusieurs arguments déposés lors de l'enquête publique par des associations d'usagers et les Verts de la région Rhône-Alpes. Sans occulter l'intérêt du projet en termes d'efficacité, de développement pour la région lyonnaise ou encore de baisse des émissions polluantes, il déplore notamment le choix d'un tracé passant au sud de Pusignan soulignant « qu'il coupe une couronne verte dans laquelle la Directive territoriale d'aménagement suggérait de ne pas installer d'infrastructure ». Autre inconvénient avancé de ce tracé : « le choix de quitter l'emprise du Chemin de fer de l'Est lyonnais en direction de Pusignan avec une possibilité ultérieure de prolonger ensuite en direction de l'Isère vers Crémieu générera pour la collectivité une dépense supplémentaire ».

Le commissaire enquêteur a assorti toutefois cet avis défavorable d'un commentaire qui ne ferme pas totalement la voie à ce projet en exprimant quatre réserves à traiter avec soin « si pour certaines raisons, la nécessité de réaliser le projet sur ce tracé devait prévaloir ». Georges Barriol, vice-président du Conseil général du Rhône en charge des transports, ne cache pas, qu'outre la déception qu'il a procurée, cet avis a aussi étonné, y compris dans sa formulation. Le département compte toutefois bien saisir cette porte entrouverte et satisfaire les réserves énoncées, dont certaines sont mineures ou en partie déjà réglées selon lui, pour obtenir une déclaration d'utilité publique du préfet. Le tramway ne devra pas croiser, au même niveau, la route de sortie de l'aéroport. Michel Mercier, présentera des corrections du dossier lors de la session du Conseil général du 1er février prochain. Mais Leslys, dont la mise en service était prévue pour fin 2009, risque de prendre du retard.

François Samard